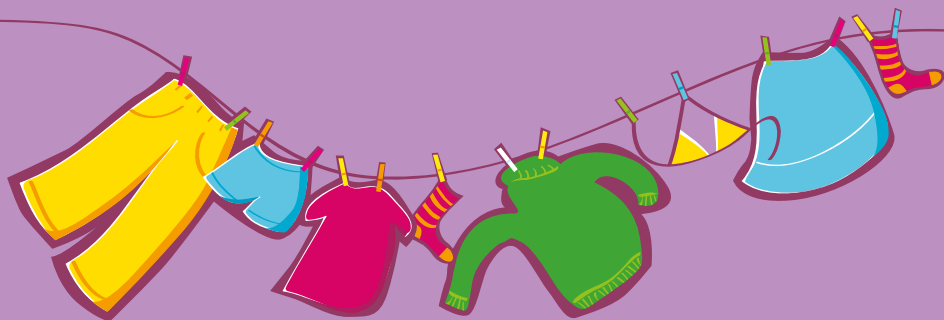


Ils peuvent encore servir!

Nos vêtements ne sont
pas des déchets



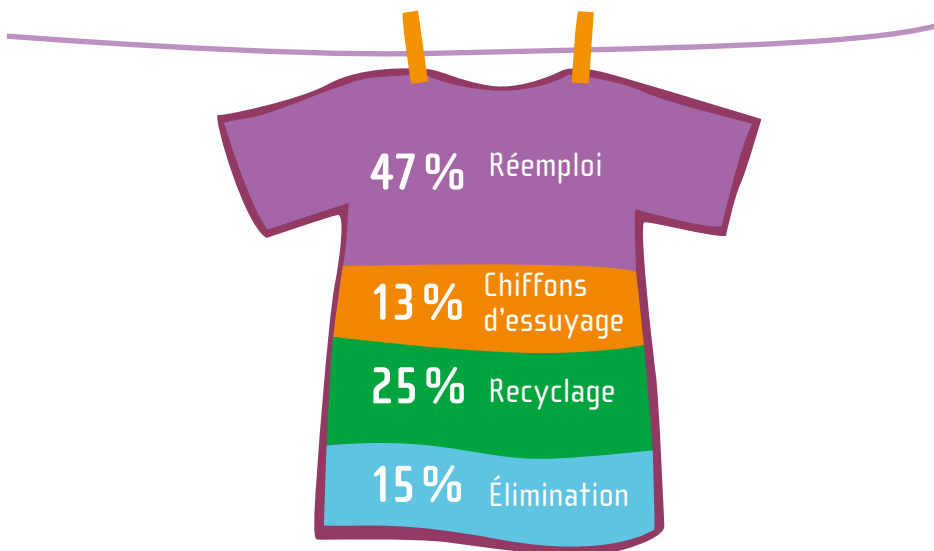
des gestes simples
pour réduire nos déchets

Quel devenir pour les textiles ?

Le SIREDOM a 2 partenaires officiels : Le Relais et Ecotextile. En 2016, plus de 1 000 tonnes de textiles ont été récupérées dans les bornes implantées sur les communes et les déchèteries du SIREDOM. Cela représente 1,5 kg/hab./an (moyenne nationale : 2,5 kg/hab./an). Une fois collectés et triés, les textiles ont plusieurs destinations selon leur matière, leur qualité ou leur état :

- ➔ Les textiles utilisables en l'état sont réemployés, c'est-à-dire revendus comme vêtements d'occasion en France ou à l'étranger ;
- ➔ Les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés par effilochage et transformés en chiffons d'essuyage ou en feutrine pour l'isolation sonore ou thermique ;
- ➔ Ils sont éliminés lorsque les autres solutions ne sont techniquement pas possibles.

La valorisation des textiles



Nos vêtements ne sont pas des déchets !

Démodés, usés, trop petits... plusieurs raisons peuvent nous inciter à nous débarrasser de nos vêtements, chaussures ou linge de maison. Les jeter ?

Et pourquoi ne pas leur donner une seconde vie en les apportant à une association ou en les déposant dans les bornes ?

En effet, ils peuvent servir à d'autres personnes ou être recyclés !

6kg/hab./an :

c'est la quantité de textiles qui peut être détournée des ordures ménagères et de l'incinération.

3 bonnes raisons de donner une seconde vie à nos textiles

- ➔ Pour le respect de l'environnement :
 - réduction des volumes de déchets produits ;
 - préservation des ressources naturelles ;
- ➔ Pour agir en faveur du développement social :
 - insertion par le travail des personnes en difficulté ;
 - aide vestimentaire aux plus démunis ;
- ➔ Pour participer à une démarche économique :
 - récupération et revente de vêtements à moindre coût ;
 - maîtrise des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets par la collectivité.

Eco TLC, éco-organisme agréé en 2009 par les pouvoirs publics, a pour mission de créer les conditions propices à une meilleure récupération et valorisation des textiles usagés.

Quelles solutions pour donner une seconde vie à vos textiles ?

→ Les retoucheries / cordonneries

Fermetures éclair cassées, boutons ou coutures décousus, talons abimés... Avant de jeter ces textiles, pensez à les réparer vous-même ou à faire appel aux retoucheries et aux cordonneries afin de profiter plus longtemps de vos vêtements et réaliser des économies.

→ La vente sur Internet, dans les brocantes

Vous pouvez également vendre vos textiles sur la toile ou dans les brocantes et vide-greniers. Vos vêtements encore en état trouveront certainement preneurs !

Privilégiez la qualité des vêtements, chaussures et linge de maison que vous achetez. Certes plus coûteux à l'achat, ils seront également plus solides et dureront plus longtemps.

→ Le don aux associations locales ou le dépôt dans les bornes textiles

Des conteneurs sont à votre disposition dans la plupart des communes et sur les déchèteries du SIREDOM. Ces conteneurs sont gérés par les collectivités et les partenaires.

Trouver la borne textile la plus proche de chez vous :
www.lafibredutri.fr*

* Site Internet de l'éco-organisme du textile Eco TLC.

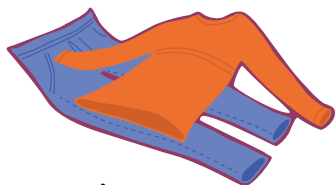


Que peut-on déposer dans les bornes textiles ?

Voici quelques consignes simples pour «donner utile» et optimiser le travail des associations et des entreprises d'insertion qui gèrent la collecte, le tri et la valorisation des textiles récupérés dans les bornes.



Même s'ils sont usés ou abîmés, vous pouvez déposer :



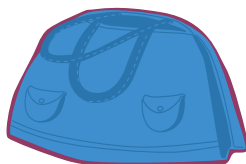
Vêtements



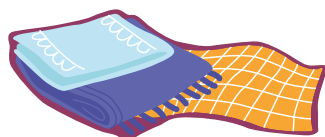
Chaussures
(attachées par paires)



Lingerie



Maroquinerie



Linge de maison
(nappes, draps, couvertures,
chiffons, rideaux...)

Les textiles doivent être propres, secs et non souillés de peinture ou autre produit nocif. Veillez à les regrouper dans des sacs fermés.

Privilégiez les sacs de 30 litres qui rentreront plus facilement dans les conteneurs.

Qu'est-ce que le SIREDOM ?

Le SIREDOM, Syndicat pour l'Innovation, la Revalorisation et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères, regroupe 176 communes soit près de 900 000 habitants d'Essonne et de Seine-et-Marne.

Ses missions : les études préalables et la réalisation de la prévention, du traitement et de la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés pour le compte des collectivités de son territoire.

L'opération « Nos vêtements ne sont pas des déchets ! » est l'une des premières actions visant à réduire les déchets mise en œuvre par le SIREDOM. Elle est inscrite dans le Programme Local de Prévention des Déchets du Syndicat.

Pour en savoir plus et connaître la borne textile
ou l'association la plus proche de chez vous :

www.lafibredutri.fr
www.siredom.com

Contacts :

Service communication :

Tél. 01 69 74 23 52

communication@siredom.com

SIREDOM

5 rue Gustave Eiffel - ZI - 91420 MORANGIS

Tél. 01 69 74 23 50 - Fax 01 69 09 03 59

contact@siredom.com - www.siredom.com

Déchets - Énergie
Siredom
Fédération